

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le**U 8 MAI 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
Greffier

***26063356***N° d'entreprise : **0671 690 653****Nom**(en entier) : **MoneyGram International**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **rue Joseph Stevens 7, 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur**

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique de MoneyGram International SA (la "Société") du 8 avril 2026

L'actionnaire unique de la Société [...] :

DECIDE, après avoir obtenu l'approbation de la Banque Nationale de Belgique (BNB), de nommer Marc Winniford, né le [...] au [...] et domicilié au [...], en qualité d'administrateur non-exécutif de la Société avec effet au 7 avril 2026.

DECIDE que son mandat en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société ne sera pas rémunéré.

DECIDE d'accorder à Hadrien Chef, Violette Keppne et Shahine Rezaei Kalantari, avocats ayant leurs bureaux à 1050 Bruxelles, Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, ou tout autre avocat du cabinet "Osborne Clarke", officiant depuis la même adresse, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société afin de se conformer aux obligations légales résultant de ces résolutions, et en particulier la publication d'un extrait desdites résolutions aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour des informations de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires sont autorisés à signer tous documents et effectuer toute démarche nécessaire auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des guichets uniques, de la Banque-Carrefour des Entreprises et de manière générale, prendre toute action nécessaire émanant des présentes résolutions.

Pour extrait analytique
Shahine Rezaei Kalantari
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).